Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B362-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B362

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Versement des soldes des subventions 2013 aux associations dans le cadre de la Prévention de la délinquance

---

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :
DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Prospective Aménagement Emploi et Formation
Direction de l'Insertion et l'Emploi
Mission de la Prévention de la Délinquance
SV

04_2_01

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Politique de la ville / Cohésion sociale

Objet : Versement des soldes des subventions 2013 aux associations dans le cadre de la Prévention de la Délinquance
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, différentes associations développent des projets spécifiques dans le champ de la prévention de la délinquance.
Dans le respect des engagements envers les différentes associations du Pays d'Aix subventionnées par la Communauté du Pays d'Aix, il convient de verser les soldes des subventions votées en 2013 par le Bureau communautaire.

Exposé des motifs :

Par délibération n° 2013_B357 du 18 juillet 2013 et par délibération n°2013_B483 du 7 novembre 2013, le Bureau communautaire a voté l'attribution de subventions aux associations menant des actions dans le cadre de la Prévention de la Délinquance dans les 4 axes retenus :

- l'accès au droit et l'aide aux victimes,

- la médiation,
- la prévention des conduites à risques,
- l'information et campagnes de sensibilisation.

La subvention est versée en deux fois en fonction du résultat de l'action engagée.

Pour mémoire, le paiement des subventions supérieures à 10.000 € attribuées aux associations s'effectue de la façon suivante :

- Un 1er versement de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente et la signature de la convention avec l'opérateur pour les subventions supérieures à 23.000 € ;

  - Le solde, imputé sur le budget de l'année N+1, est quantifié et versé l'année suivante, au vu de l'analyse du bilan qualitatif, quantitatif et financier (BQQF) de l'action subventionnée.
    Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA n'est pas réévaluée ;
    A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

L'analyse des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers respectifs ayant permis de vérifier la pertinence des actions engagées, nous vous proposons de verser les soldes des subventions attribuées en 2013 suivant le tableau présenté ci-après :

GU	Association	Action	Montant voté en 2013 en €	1er versement de 70 % Mandaté en 2013 en €	Solde à mandater en 2014 en €	%
2013_01430	APERS	Intervenants sociaux en commissariats	20 000	14 000	**6 000**	**30 %**
2013_01431		Aide et accompagnement victimes	30 000	21 000	**9 000**	**30 %**
2013_00300	IMAJE SANTE	Mise en place d'un nouvel espace Jeunes à Plan de Campagne	40 000	28 000	**5 573**	**14 %**
2013_01135	LA PERCHE	Réinsertion dans la vie active par le travail manuel	25 000	17 500	**6 647**	**26 %**
2013_01138		cucs	5 000	3 500	**394**	**8 %**
TOTAL					**27 614**	

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° 2013_B357 du Bureau communautaire du 18 juillet 2013 autorisant le versement des subventions attribuées aux associations pour la mise en œuvre des actions sus-mentionnées ;
VU la délibération n°2013_B483 du Bureau communautaire du 7 novembre 2013 autorisant le versement des subventions attribuées aux associations pour la mise en œuvre des actions sus-mentionnées ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;
VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 11 septembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** le versement des soldes de subventions attribuées en 2013 aux associations sus mentionnées pour un montant total de 27 614 €, tels que détaillés dans le tableau supra ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;

- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 520-6574 (service 7D) qui présente les disponibilités suffisantes.

2014_B362

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Versement des soldes des subventions 2013 aux associations dans le cadre de la Prévention de la délinquance

---

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

06 OCT. 2014